



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 63116

Texte de la question

M. Philippe Feneuil attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les conséquences de l'illettrisme. Une étude démontre qu'une personne sur dix éprouve des difficultés, dans sa vie quotidienne, à écrire ou à lire. Les conséquences quant à ce handicap sont nombreuses. En effet, cet échec entraîne notamment un sentiment de dévalorisation de soi, que l'on ne parvient pas toujours à dissimuler. Cette dissimulation entraîne l'adoption des situations pouvant conduire à l'échec et, par voie de conséquence, à des rapports sociaux difficiles. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce problème d'une part et quelles mesures il compte mettre rapidement en oeuvre afin de prendre en compte les conséquences du handicap induit par l'illettrisme dans la vie quotidienne d'autre part. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

Depuis plus de vingt-cinq ans, des citoyens, des associations, des mouvements d'éducation populaire, des entreprises, ainsi que les pouvoirs publics ont pris de multiples initiatives pour lutter contre l'illettrisme. Mais malgré ces efforts, l'illettrisme est encore présent dans notre pays. En 1993, une enquête déclarative de l'INSEE avançait le chiffre de 2,3 millions de personnes concernées. En octobre 2003, les premières estimations de l'enquête INSEE IVQ information vie quotidienne des Français, indiquent que 7 à 10 % des personnes de dix-huit à soixante-cinq ans, ayant été scolarisées en français, ne maîtrisent pas les compétences de base, lecture et écriture. Cela signifie que plusieurs millions de personnes adultes sont concernées aujourd'hui en France. Quant aux jeunes, à la fin de la scolarité obligatoire, selon les tests de la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense), 6 % d'entre eux sont en situation d'illettrisme, plus de 10 % ont des difficultés avec l'écrit. En 2004, le conseil d'administration de l'ANLCI a souhaité franchir une nouvelle étape et s'attacher plus particulièrement au développement des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur tous les territoires. Un nouveau plan d'action a été arrêté pour la période 2004-2005 avec deux priorités fortes : 1. L'organisation de l'action au niveau territorial qui fait l'objet de la préparation de plans régionaux triennaux interministériels et interpartenariaux ; 2. Le lancement d'un forum permanent des pratiques des intervenants de la lutte contre l'illettrisme dans le but de valoriser les pratiques, mutualiser les expériences, développer des modes d'action efficaces. Pour sa part, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, dans le cadre du programme insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL), met en oeuvre des actions de formation en direction des personnes en situation d'illettrisme. Le programme IRILL a pour objectif de développer la maîtrise des apprentissages fondamentaux, afin d'accompagner les bénéficiaires dans une démarche d'insertion durable et de favoriser l'adaptation et la progression professionnelle. Il se concrétise principalement par un programme d'actions déconcentrées sous la responsabilité des directeurs régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui porte sur : le maintien d'une offre permanente de formation, couvrant l'ensemble du territoire et regroupée sous des labels de type « ateliers de formation de base », « ateliers des savoirs fondamentaux », « dispositif permanent de maîtrise des savoirs de base » ; le développement d'une offre complémentaire articulée aux dispositifs d'insertion (cf. contrats aidés du plan de cohésion sociale, chantiers école...), aux formations préqualifiantes (cf. AFPA) et au monde du travail (secteurs professionnels employant des bas niveaux de qualification) ; le développement d'un environnement favorable à l'accès aux formations (information et

orientation, formation des acteurs, qualité des outils et ressources), à travers l'action des centres ressources illettrisme (50 dans toute la France et au moins un par région), notamment. Les crédits consacrés à ce volet ont été, en 2004, de 9,56 millions d'euros auxquels il faut ajouter les crédits inscrits sur le contrat de plan État-région (1,5 million d'euros) et les crédits communautaires (Fonds social européen, objectif 3, axe 2, mesure 2), mobilisables en contrepartie des crédits publics à hauteur de 6,64 millions d'euros. La lutte contre l'illettrisme, sur les crédits IRILL, a concerné environ 23 500 personnes en France en 2004. La future agence nationale de la cohésion sociale sera, notamment, en lien avec les structures existantes, chargée des politiques publiques de lutte contre l'illettrisme.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Feneuil](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63116

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 4007

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3349